



# COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

COMITE RESTREINT DU REUNION DU 31 MARS 2026

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

*APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F*

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

*COUPE  
CATÉGORIE  
NUMERO DU MATCH DATE*

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.





COMMUNIQUÉ

La commission gère 16 coupes hors Coupes Futsal, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions corriger rapidement, tant que cela est encore possible.

ATTENTION

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES

*(Sans Lever de rideau)*

- 14 ans (U14)	15H00
- 16 ans (U16)	13H30
- 18 ans (U18)	13H30
- Sénior(e)s	15H00
- CDM	09H45
- Anciens	09H30
- Féminines U15F U18F	15H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amende forfaitaire de 52€ après second appel resté sans réponse.  
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.





## RETOUR DES TROPHEES

La Commission remercie les clubs de **CERGY PONTOISE FC**, **ERAGNY FC** et **ST BRICE FC** pour la restitution de leur trophée.

En revanche, elle inflige une amende majorée à **100€**, conformément à l'annexe financière 2025 / 2026, Annexe 2 page 1 (voir ci-dessous), pour non-restitution du trophée après la deuxième relance, qui indiquait comme date butoir, le 31 mars 2026.

### COUPES du DVOF

Coupe du Val-d'Oise SENIORS (y compris CDM, Anciens, Vétérans)	20,00 €
Coupe du Val-d'Oise FUTSAL	20,00 €
Coupe du Val-d'Oise JEUNES (U14, U15, U16 et U18)	18,00 €
Coupe du Comité SENIORS et ANCIENS	15,00 €
Coupe du Comité JEUNES (U12 - U14 - U16)	10,00 €
Coupe du Comité FUTSAL	15,00 €

Non-retour des trophées à la 1ère date butoir

Majoration amende si non-retour des trophées après dernière relance (+ coût d'achat du remplacement de la Coupe)

50,00 €

160 € 100,00 €

Aux clubs :

- ✓ **VILLIERS LE BEL FC** pour la Coupe du Val-d'Oise - Crédit Mutuel – Séniors
- ✓ **HERBLAY ES** pour la Coupe du Val-d'Oise - CDM
- ✓ **GOUSSAINVILLE FC** pour la Coupe du Val-d'Oise - Crédit Mutuel - Anciens
- ✓ **SPORTIFS DE GARGES** pour la Coupe du Val-d'Oise - Crédit Mutuel – Séniors Futsal (\*)

Faisant preuve de mansuétude, la Commission émet une toute dernière relance en demandant le retour des trophées impérativement avant le **07/04/2026**. Passé cette date, les trophées manquants seront commandés pour être renouvelés. Le prix de chacun des trophées sera facturé(\*) aux clubs en infraction.

(\*) Le prix d'un trophée est estimé entre 150 et 900€

## MODIFICATION RENCONTRE

- L'équipe de **ST BRICE FC 22** ayant un match de championnat programmé le 04/04/2026, la rencontre 55575980 en **Coupe du Comité - Crédit Mutuel - U14 CERGY PONTOISE FC 22 / ST BRICE FC** se déroulera le samedi 18/04/2026 à 15h00 sur les installations de **CERGY PONTOISE FC**
- L'équipe de **ARGENTEUIL RC 21** ayant un match de championnat programmé le 05/04/2026, la rencontre 55576103 en **Coupe du Val-D'Oise - Crédit Mutuel - U16 ARGENTEUIL RC 21 / ENT. SANNOIS ST GRATIEN 21** se déroulera le dimanche 26/04/2026 à 14h00 sur les installations de **ARGENTEUIL RC**.

## FORFAIT AVISE AVEC AMENDE

Rencontre 55576137 Coupe du Val-D'Oise - Crédit Mutuel – Séniors F **MERY MERIEL FC 1 / COSMO TAVERNY 1 FC**

Forfait annoncé par le club de **MERY MERIEL FC** le 31/03/2026. **COSMO TAVERNY 1** qualifié pour les ½ finales qui se disputeront le 02/05/2026.

AMENDE : **MERY MERIEL FC DEBIT 75 €**

Secrétaire de séance : JF. Budet

Prochaine commission le 07/04/2026.

